



Pacte de préférence help merci

Par **didine7781**, le **30/06/2012 à 19:24**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir un avis.
Mon conjoint a passé un pacte de préférence avec son ex conjointe sur la vente de leur maison achetée ensemble en 2007.
Ce pacte de préférence stipule qu'elle doit impérativement proposer à mon conjoint le prix + si elle a un acheteur avant de vendre et cela par courrier recommandé.
Or, cette dernière a vendu dernièrement et...Aucune nouvelle...
Ce pacte est encore effectif 4 ans.
Avons-nous un recours ? Nous avons lu que nous pouvions demander des dommages et intérêts?
Avez-vous des histoires similaires et quelles sont nos chances de "gagner" si nous engageons une procédure judiciaire?
Merci beaucoup
Cordialement